



Secrétaire Général
de l'UFR

Sommaire :

- P 1 : Edito
- P 2 : CDCA, QUESACO ?
- P 3 :
- P 4 : Démocratie et capitalisme
- P 5 : Effort de guerre !
- P 6 : Retraite dans la fonction publique
- P 7 : Revendicatif à l'UFR
- P 8 : Retour sur le 20 mars
- P 8 : Attention—la déclaration d'impôt
- P 9 : Le QVS à l'UFR
- P 9 : Un peu de lecture
- P 10 : Mots croisés
- P 11 : Tract 1er mai UFR
- P 13 : Syndicalisatin UFR
- P 14 : Mémoires d'avenir

Le fascisme,

ça commence avec les fous, ça se réalise grâce aux salauds, et ça continue à cause des cons.

Henri de Montherlant

EDITO : DE L'ARGENT POUR LES RETRAITÉ.ES, PAS POUR LA GUERRE !

Claire, ancienne ATSEM dans une école maternelle d'une commune de Haute Savoie, 38 ans de carrière auprès des enfants, un métier pénible et essentiel, bénéficie d'une pension de 1 050 € par mois.

Jean, ancien adjoint technique, qui après 42 ans passés à entretenir les routes et les espaces verts de sa commune de Corrèze, touche aujourd'hui 1 180 € mensuels.

Ils font partie de ces invisibles de la République, ces petites mains qui ont fait tourner nos écoles, nos services techniques, nos médiathèques, nos cantines, ...et qui vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté ou à peine au-dessus.

Comme cela est-il possible ?

Alors que notre pays qui consacre des dizaines de milliards d'€ à la modernisation de son arsenal militaire. La loi de programmation militaire 2024-2030, a prévu un budget colossal de 413 milliards d'€ pour ses forces armées, un effort inédit depuis des décennies. Sans compter les annonces du président Emmanuel MACRON d'engager la France dans une économie de guerre et financer pour 50 milliards supplémentaires des armes de guerre.

La semaine dernière, c'est le premier ministre qui déclare, qu'au nom de cette économie de guerre, il n'est pas possible de revenir sur la réforme des retraites, que le retour à la retraite à 62 ans est impossible et plusieurs de ses ministres déclarent qu'il va falloir travailler plus et plus longtemps pour financer leur guerre.

La CGT a dénoncé une trahison des engagements de François Bayrou qui avait mis en place une « concertation pour les retraites » - « un conclave » comme il disait... concernant cette réforme adoptée par un 49.3 malgré son rejet par 80% de la population.

Pendant ce temps, nombre d'agents territoriaux ayant œuvré toute leur vie au service de la collectivité survivent avec des pensions qui peinent à dépasser 1 200 € brut par mois, après 30 ou 40 années de service public.

Plus que jamais la CGT maintient ses mots d'ordre :

Non à la guerre ! Non à l'économie de guerre !

Maintenance de tous les acquis sociaux arrachés par les grandes luttes sociales : le Front Populaire en 1936, la résistance en 1945, Mai 68!

Abrogation de la réforme des retraites, augmentation des pensions de retraite....

La mobilisation du 20 mars a constitué un étape essentielle dans le processus de mobilisation des retraité.es ! Amplifions la mobilisation et faisons du 1er mai un temps fort pour la paix, la liberté, la justice sociale... faisons entendre la voix des retraité.es.



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Martine Leblond élue à la Commission Nationale de l'UFR des services publics , élue à la Commission Exécutive de l'Union Confédérale Retraités.es, animatrice du collectif « Territoires CDCA » a bien voulu répondre aux questions posées par Christine Solaire , membre du bureau de l'UFR.

C.S : Peux-tu nous expliquer ce qu'est le CDCA et depuis quand a t'il été créé ?

M.L : Le CDCA a été créé par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement pour renforcer la participation des personnes à l'élaboration des politiques publiques du handicap et de la vieillesse.

Décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.



Le CDCA donne son avis sur les sujets concernant les personnes âgées et les personnes handicapées. Il est composé de représentants des institutions, des personnes âgées et des personnes handicapées et des professionnels. Le CDCA remplace le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) et le comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA). Cette instance présidée par le président du Conseil départemental a pour ambition de renforcer la démocratie participative au niveau local et de faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les personnes et leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les professionnels du secteur de l'âge et du

handicap.

C.S : Peux-tu nous donner quelques explications sur le handicap ; la perte d'autonomie ?

M.L : La perte d'autonomie, ou dépendance, se définit comme l'impossibilité pour une personne d'effectuer par elle-même certains actes de la vie courante dans son environnement habituel. Elle peut survenir brutalement suite à un accident ou une maladie, ou s'installer progressivement, entraînant un besoin d'aide.

La différence entre perte d'autonomie et handicap repose sur l'âge de 60 ans :

- Avant 60 ans : on parle de handicap, considéré comme un accident de vie
- Après 60 ans : on parle de dépendance, perçue comme liée au vieillissement

Cette distinction entraîne des différences dans l'accès aux services et prestations, avec des interlocuteurs et des dispositifs spécifiques à chaque catégorie.

C.S : A quoi sert le CDCA ? Quels sont ses domaines de compétences ?

M.L : Le rôle du CDCA est d'émettre des avis et des recommandations : prévention, accompagnement médico-social et accès aux soins, aides humaines ou techniques, le transport, le logement, l'habitat collectif, l'urbanisme, l'aide aux aidants, le maintien à domicile, la culture, les loisirs, la vie associative... Le CDCA est **par exemple** consulté sur les schémas départementaux relatifs aux personnes handicapées ou aux



C.S : Qui compose le CDCA et qui mandate les représentants syndicaux ?

M.L : Afin de répondre aux spécificités propres à chaque public, le CDCA est composé de deux formations spécialisées :

- Une formation pour les questions relatives aux personnes handicapées
- Une formation pour les personnes âgées.

Ces deux formations sont composées chacune de 4 collèges :

Premier collège: représentants des retraités, des personnes âgées et des proches aidants (pour la formation personnes âgées) et représentants des personnes handicapées et des proches aidants (pour la formation personnes handicapées).

Deuxième collège : représentants des institutions. Par exemple, des représentants de l'État, du conseil départemental, de l'ARS, de l'ANAH et des caisses de sécurité sociale.

Troisième collège: représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées (pour la formation personnes âgées) et des personnes handicapées (pour la formation personnes handicapées). Par exemple, des représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Quatrième collège: représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées (pour la formation personnes âgées) et des personnes handicapées (pour la formation personnes handicapées) ou intervenant dans le domaine de compétence du CDCA. Par exemple, des représentants des bailleurs sociaux ou des organismes en charge de l'organisation des transports.

Les deux formations se réunissent l'occasion des réunions plénières qui spécialisées du CDCA au moins deux personnes âgées et des personnes réfléchissent donc ensemble dans le d'actions dans leur département. Le Départementales, c'est donc un



représentants des bailleurs sociaux ou l'organisation des transports.

indépendamment et se retrouvent à rassemblent les deux formations fois par an. Les représentants des handicapées et les professionnels cadre du CDCA à la mise en place mandat est sous l'égide des Unions mandat confédéral.

Les moyens syndicaux sont régis par la mise en place d'un règlement intérieur au sein de chaque CDCA , ils sont au bon vouloir des politiques du Conseil Départemental , et du rapport de force de tous les représentants .

C.S : Pourquoi cette instance qui n'est pas bien connue est-elle si importante dans le dialogue social ?

M.L : C'est le seul espace démocratique sur le territoire, bien sûr il est consultatif, mais il permet d'avancer nos revendications avec notamment les autres organisations syndicales et les associations. Il est un lieu de débat et d'échanges d'informations, notre objectif est aussi de sortir des injonctions des politiques départementales, certes la question des structures des services liées aux besoins des personnes âgées est urgente et nécessaire , mais il nous faut aussi orienter nos revendications sur les besoins de transports , de logement , de loisirs, et de culture, sans oublier les notions de la prévention.

Les CDCA/CMCA sont l'occasion de relancer la concertation interne avec nos structures CGT locales, départementales et régionales, professionnelles et interprofessionnelles, pour faire mieux percevoir **l'intérêt de travailler mieux et plus ensemble au niveau des territoires** sur ces questions de revendications territoriales , notamment pour ce qui concerne les besoins en matière de santé, de transports, de logement, d'activités culturelles et sportives, de services sociaux et de services publics divers...



DÉMOCRATIE ET CAPITALISME NE FONT PAS BON MÉNAGE !

En quelques mois, tout semble irréversible : la domination des puissances capitalistes, la montée des nationalismes les plus durs, les populismes les plus déroutants, le fascisme a de plus en plus pignon sur rue. Elon Musk, l'homme le plus riche de la planète qui assure son salut nazi en est la parfaite incarnation.

Le capitalisme montre là, son vrai visage ?

Pour les capitalistes, la démocratie est un fardeau.

L'économie, selon eux, se mesure, aux performances des l'exploitation des travailleurlleuses et travailleurs, de la rentabilité des capitaux et des milliards engrangés par quelques super riches.

L'écologie, l'environnement, la justice sociale, les capitalistes n'en ont cure !

Au nom de la liberté, tout est permis, En quelques mois, tout semble irréversible : la domination des puissances capitalistes, la montée des nationalismes les plus durs, les populismes les plus déroutant, le fascisme a de plus en plus pignon sur rue. Elon Musk, l'homme le plus riche de la planète qui assure son salut nazi en ai la parfaite incarnation.

Le capitalisme montre là son, vrai visage ?

Pour les capitalistes, la démocratie est un fardeau,

L'économie, selon eux, se mesure, aux performances des l'exploitation des travailleurs, de la rentabilité des capitaux et des milliards engrangés par quelques super riches.

L'écologie, l'environnement, la justice sociale, les capitalistes n'en ont cure !

Au nom de la liberté, tout est permis, l'illibéralisme devient la règle à l'exemple de Trump, qui incarne l'impérialisme américain décomplexé auto proclamé gendarme du monde, passant outre le droit international et les institutions internationales.



Partout dans le monde, en Europe la résistance se construit, les organisations syndicales doivent prendre toute leur place dans ce front du refus. C'est tout le sens de notre engagement au sein du syndicalisme européen et international.

l'illibéralisme devient la règle à l'exemple de Trump, qui incarne l'impérialisme américain décomplexé, auto proclamé gendarme du monde, passant outre le droit international et les institutions internationales.

Partout dans le monde, en Europe la résistance se construit, les organisations syndicales doivent prendre toute leur place dans ce front du refus. C'est tout le sens de notre engagement au sein du syndicalisme européen et international.

Christophe Couderc



Cher.es compatriotes, vous êtes sollicités pour faire un exceptionnel effort... de guerre !

Alors que déjà, les plans d'économies pour 2025 et 2026 s'additionnent, que l'instrument gouvernemental qu'est le PLFSS 2026 est déjà sous les projecteurs avec pour objectifs de réduire encore les budgets de la Sécurité sociale, du plan grand âge, que toutes les dépenses sociales sont attaquées, ils osent nous demander de faire toujours plus d'efforts et cette fois pour la guerre.

Définition pour les nuls : guerre signifie pour les américains, les anglais, les français et tout socio démocrate qui se respectent se comporter en vautours prêts à piller les terres rares ukrainiennes.

Macron n'a pas hésité, avec des trémolos dans la voix, à nous expliquer les périls qui nous guettent. Il nous faut désormais faire le choix des réformes et du courage, revisiter les orientations budgétaires pour une nouvelle ère. En plein conclave sur les retraites, il fait appel à la force d'âme des français.es. Bigre, ça fout les j'tons ! J'en ai la chair de poule avant d'être expédié en chair à canon. A moins que j'ai tout simplement froid comme tant de français qui ont baissé le thermostat face aux lourdes factures de chauffage imposées suite à l'effort imposé après la déclaration du conflit Ukraine/Russie. Si Bruno Le Maire revient, il va nous conseiller pour économiser de mettre la température à 18 degrés et d'enfiler un gilet (pas jaune) au dessus du col roulé. Les français ont froid déjà, de plus en plus souvent faim, ils pourraient quand même faire un effort supplémentaire ?

Et oui ! Le recul de l'âge de départ en retraites sans décote, la répétition du gel du point d'indice, la suppression de la GIPA, l'énième réforme du chômage qui affecte cette fois particulièrement les séniors, la fermeture de lits d'hôpitaux, de classes, etc... , tout ceci ne sont pas des efforts.

Ce sont de justes mesures de bonne gestion capitaliste. Y'a pas de pognon pour le social mais des milliards sont trouvés en quelques minutes pour la course à l'armement.

Avec ce genre d'affirmation tout est possible : « Qui veut la paix prépare la guerre ».

Traduction immédiate en bourse pour les argentier de l'armement : « On achète au son du canon et on vend au son du clairon ». D'ailleurs Macron n'a pas hésité à

valoriser l'économie de guerre. Il se transforme dans la foulée en premier VRP de France. Et je te vends une 4ème base nucléaire pour accueillir le missile hypersonique doté d'ogives nucléaires pour 1,5milliards, et je t'achète un escadron de 30 Rafales F5, plus 3 frégates de premier rang,.. c'est OPEN BAR.

Sauf qu'à la fin, les sacrifices portent toujours sur les mêmes.

Le ministre de l'intérieur évoque un effort de défense, le ministre de l'économie préfère un effort de paix. Ce sont toujours des efforts pour les jeunes en étude, emploi ou RSA pour lequel ils devront acquitter 15h d'activité pour le toucher, les salariés avec ou sans emploi même s'ils sont malades, les retraités dont un tiers est sous le seuil de pauvreté..

A nous, on demande de participer à tous les efforts et aux patrons jamais rien.



L'effort de guerre est un nouveau prétexte après tous les autres pour nous exploiter davantage. Que ce soit pour régler la note des malversations à l'instar du Crédit Lyonnais, pour financer le quoiqu'il en coûte covid2019, pour sauvegarder la planète climat et biodiversité par la taxonomie, couvrir le déficit organisé de la sécurité sociale par une hausse incessante des mutuelles...

Nous refusons de faire l'effort de guerre après tant d'efforts déjà demandés .

Ils nous prennent pour des citrons pressés. Oui pressés nous le sommes, mais pour en finir avec ce système social démocrate mafieux.

L'argent existe par milliards dont 800 sont trouvés en un instant par Von Der Leyen en oubliant toute orthodontie budgétaire. Quel monde magnifique surtout quand l'Allemagne crée un plan de relance sans précédent pour sauver leur métallurgie comme en 1920 et s'apprête à bâtir la plus grande armée d'Europe. Macron, dans ta grandeur d'âme, ne devrais tu pas investir dans la ligne Maginot ; pour préserver la paix, on prépare la guerre n'est ce pas ?

Et la Palestine dans tout cela, on leur envoie des boutons de manchettes ?

A votre bon cœur chers compatriotes.

Didier Louvet

Retraite dans la fonction publique : Pourquoi les fonctionnaires profitent très peu de leur pension

L'espérance de vie de certains agents de la fonction publique hospitalière et territoriale se réduit sérieusement due principalement aux conditions de travail plus difficiles. Ils ont travaillé toute leur vie, mais ne profitent pas très longtemps de leur retraite.



Les agents de la fonction publique territoriale et hospitalière qui partent pour invalidité voient leur espérance de vie à la retraite raccourcie. Ceci frappe particulièrement les agents de catégorie C, qui sont « 4 à 5 fois plus nombreux » que ceux de catégorie A à quitter l'activité pour raison de santé. (Étude de la Caisse des dépôts publiée le 13 février)

Comment expliquer une telle différence ?

Avant tout par la pénibilité des métiers exercés. «Au sein des catégories C, on retrouve des professions physiquement éprouvantes, marquées par des horaires décalés et des conditions de travail difficiles», soulignait Pierrick Joubert, co-auteur de l'étude.

Aides-soignants, éboueurs, policiers municipaux... sont autant de métiers où les corps sont mis à rude épreuve, rendant les départs pour invalidité bien plus fréquents. A l'inverse, les agents de catégorie A, majoritairement cadres, évoluent dans un environnement bien moins exposé aux risques physiques. Leurs conditions de travail, plus sédentaires, les préservent plus des affections invalidantes.



Les agents mis en invalidité dans la FPH ou FPT vivent 5 ans de moins en moyenne.

Ce qui explique pourquoi les agents de catégorie C, bien plus exposés à des conditions de travail pénibles, profitent le moins de leur retraite. Non seulement contraints de partir pour invalidité avant même d'avoir atteint l'âge leur permettant de liquider leurs droits à taux plein, ils doivent aussi composer avec une espérance de vie raccourcie. La Caisse des dépôts l'affirme : «L'espérance de vie des personnes invalides [dans la fonction publique territoriale et hospitalière] est significativement inférieure à celle des autres affiliés.»

A tel point qu'à 65 ans, une femme qui part en retraite pour invalidité vivra en moyenne encore 20,1 ans, contre 23,7 ans pour celles ayant pris une retraite «classique». Autrement dit, ces travailleuses voient leur espérance de vie amputée de près de quatre ans. Chez les hommes, l'écart est encore plus frappant : un agent invalidé à 65 ans ne vivra en moyenne que 14,2 ans supplémentaires, contre 19,2 ans pour ceux partis en retraite vieillesse. Soit une espérance de vie rabotée de cinq ans.

A la pénibilité du métier et l'impact de l'invalidité sur la longévité s'ajoute un autre facteur : le niveau hiérarchique de l'agent. Plus un fonctionnaire occupe un poste élevé dans la hiérarchie, et plus il a de chances de vivre longtemps. L'étude montre ainsi que les agents de catégorie C - moins diplômés - vivent en moyenne presque 3 ans de moins que ceux de catégorie A, et 2 ans de moins que ceux de catégorie B.



Une double peine parfaitement résumée par la Caisse des dépôts :

«La mauvaise santé qui amène à l'invalidité est aussi ce qui raccourcit l'espérance de vie.»

Le collectif revendicatif de l'UFR

L'Union Confédérale des Retraités CGT et la plupart des organisations syndicales de retraités, appelaient à la mobilisation le jeudi 20 mars 2025 pour la revalorisation des pensions et le droit à la santé.

Une initiative inscrite dans le cadre de la campagne d'accès aux soins pour toutes et tous et de reconquête de la sécurité sociale qui fête cette année ses 80 ans. Cette journée d'action portait aussi sur l'abrogation de la réforme des retraites de 2023, au lendemain de la décision de la CGT de quitter la concertation sur les retraites, suite au scandaleux revirement du Premier ministre sur la question de l'âge du départ à la retraite.



C'est dans ce climat délétère de politique sociale que ce sont rassemblés et ont manifestés retraités et actifs dans tout le territoire.

Et pour continuer la lutte, il est nécessaire que la mobilisation des retraités et des actifs s'amplifie et de rappeler que le quotidien des salariés actifs et retraités ne cesse de se dégrader. Les retraités sont confrontés à une précarité croissante. Près d'un tiers d'entre eux/elles vivent avec une pension inférieure à 1 200 euros par mois. Les femmes retraitées, en particulier, subissent des inégalités encore plus criantes. En raison de carrières hachées, de temps partiels subis ou de bas salaires, leurs pensions sont souvent bien inférieures à celles des hommes.

Dans la Fonction publique territoriale, la pension moyenne est de 1 263 euros mensuels. 50 % des retraités sont en dessous de 1 250 euros mensuels et 30 % sont au minimum garanti, dont beaucoup de femmes. Certes, les retraites de base ont augmenté de 2,2 % au 1er janvier 2025 et 4 % pour le RAFP.

Mais le compte n'y est pas !

L'ensemble de ces politiques impacte le quotidien d'un nombre de plus en plus important de retraités et pose avec force la question de la place des retraités dans la société.

Mais, pour le camp d'en face, cela n'est pas suffisant et il en veut toujours plus. À l'exemple du président du Conseil d'orientation des retraites (COR),

le très macroniste Gilbert Cette, qui s'était lui aussi dit quelques jours avant

favorable à « la suppression de l'abattement fiscal de 10 % sur les retraites », tout comme le président du Medef.

Il est important de souligner que cet abattement entraînerait l'augmentation de l'impôt sur le revenu de certains retraités et ferait que d'autres, qui sont non-imposables aujourd'hui, le deviennent. Cela ne ferait qu'accentuer la paupérisation des retraités.

Ce sont là quelques exemples parmi tant d'autres qui illustrent la campagne permanente de stigmatisation dont sont victimes les retraités. Une fois de plus, les retraités sont vilipendés, mis en opposition avec le reste du monde du travail, accusés de tous les maux du pays.

Les véritables responsables du déficit du pays sont à rechercher ailleurs et l'argent existe. Dans ce contexte, l'heure est bien à la poursuite et à l'amplification de la mobilisation !



RETOUR SUR LE 20 MARS



Le 20 mars à Toulouse

Pour les Hautes Pyrénées, nous étions toutes fédérations confondues 65 camarades CGT dont 1 FSU. Le déplacement a été organisé par l'USR, et le déplacement en Bus a été affrété par l'union départementale. Certains cheminots nous ont rejoint en train.



Toutes et tous les manifestant.es de tous les départements ont été accueillis à la Bourse du travail de Toulouse.

Nous étions un peu plus de 1000 manifestant.es et nous avons défilé contre vents et marées (Rafales à plus de 100 km/h) de la Bourse du Travail à l'Agence Régionale de Santé.

Marie-Laure Eydelli

*C'est la période
des impôts*



**N'oubliez pas de
rajouter les membres
du gouvernement dans
la case "personnes à
charge" de votre
déclaration d'impôt !!**

fozzine

A l'heure d'effectuer votre déclaration d'impôt sur le revenu, nous vous appelons à faire preuve de vigilance et bien vérifier que toutes les informations qui ont été pré-remplies sont correctes.

Tout en sachant que tous les éléments procurant un crédit d'impôt ou une réduction d'impôt ne sont pas prise en compte à l'exemple des dons, des cotisations aux organisations syndicales et politiques. Pour cela, il faut absolument cliquer sur faire ma déclaration, et enregistrer le montant de votre cotisation syndicale ainsi que les dons que vous avez pu faire. Après vérification des montants inscrits, si vous constatez une erreur faite la correction.

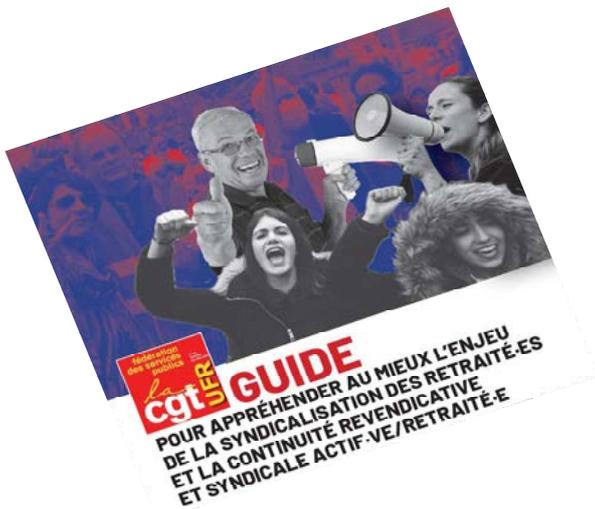
Normalement l'administration fiscale applique automatiquement un abattement de 10 % sur le montant total déclaré des pensions, que vous pourrez voir quand vous serez à l'étape 5 de la déclaration et n'oubliez pas l'étape la plus importante de télécharger votre déclaration pour vérification et avant de signer.

Pour rappel : L'abattement de 10 % sur les retraites est compris entre un minimum applicable par pensionné.e et un maximum applicable par foyer fiscal. L'un et l'autre sont revalorisés de 1,8 % cette année, pour l'imposition des pensions perçues en 2024 : le premier est fixé à 442 € et le second à 4 321 €. Ainsi, chaque retraité.e déclarant moins de 4 420 € de pensions va bénéficier d'un abattement minimum de 442 €, ceux ayant perçu moins de 442 € en 2024 ayant droit à un abattement égal à leur pension. Par ailleurs, chaque foyer déclarant plus de 43 210 € de pensions va bénéficier d'un abattement global maximum de 4 321 €.

Exemple : Si vous avez perçu 40 000 € et votre conjoint.e 4 000 € de pensions en 2024, vous avez droit à un abattement de 4 000 €, lui/elle à un abattement de 400 € porté au minimum à 442 €. Mais comme l'abattement global de votre foyer fiscal (4 442 €) dépasse le plafond de 4 321 €, c'est ce dernier qui va être déduit de vos revenus par le fisc.

CatherineSalvadori—Annie Nomballier

La Qualité de Vie Syndicale de l'UFR



Le groupe de travail QVS s'est concentré sur l'élaboration de deux supports : la syndicalisation et la continuité revendicative et syndicale.

Ces supports ont été envoyés à toutes les CSD. (Adresses disponibles sur le site de notre fédération.)

Le Cogitiel n'étant pas toujours mis à jour par les syndicats,

certaines camarades retraités ne peuvent pas recevoir les informations de notre UFR. Les référent.es devront travailler en collaboration avec les CSD pour résoudre cette problématique.

Depuis notre dernière conférence, le groupe de travail s'est fixé comme objectif que chaque CSD désigne un.e référent.e. Nous pouvons constater des résultats encourageants et une nette augmentation des nominations de référent.es au fur et à mesure de la tenue des conférences des CSD. Il nous reste à continuer de à travailler avec les CSD qui n'ont pas encore de référent.es.

Les membres du bureau de l'UFR se sont répartis le territoire afin de pouvoir coopérer et apporter leur soutien aux référent.es et aux CSD qui en auraient besoin.



Annie et Catherine

Un peu de lecture

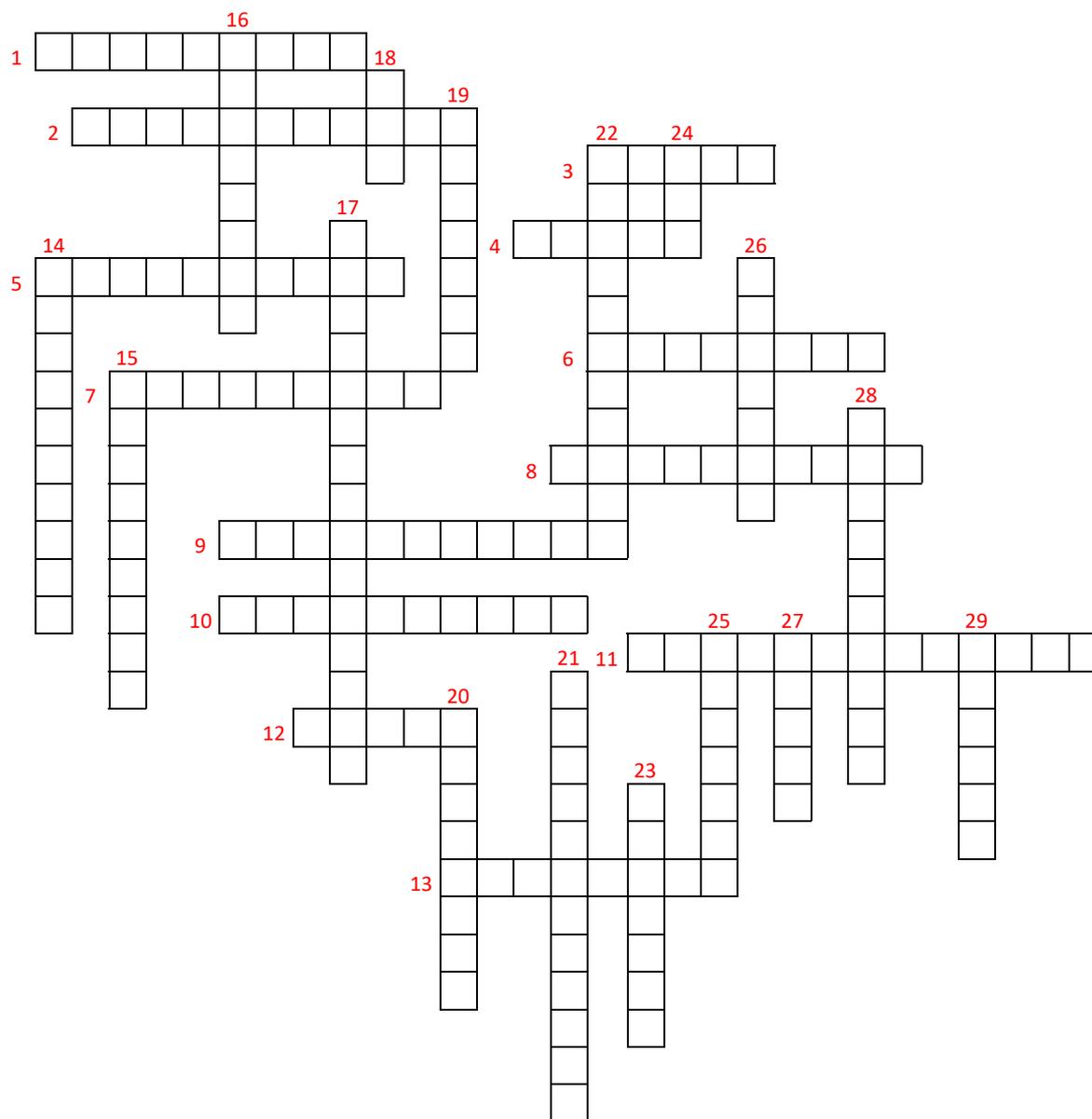


Manuel indocile de sciences sociales - Pour des savoirs résistants

Fondation Copernic

Ce livre alimente en indocilités, ravitaille en savoirs résistants. Sans jargon, ni dogme, ni abstraction, il fournit mille arguments contre les fausses évidences, partout répétées, qui célèbrent le marché libéré (soi-disant efficace pour tous et la planète), la mondialisation telle qu'elle est (soi-disant heureuse), les chefs de toutes sortes, le mérite scolaire, la "bonne santé" des démocraties (trop faiblement démocratiques)... Ce livre lève les silences ou les censures sur les mécanismes qui produisent, reproduisent les discriminations, les pollutions, l'exploitation au travail, la transmission des capitaux, le mépris des mondes populaires, les "racisations", l'hétéronormalité, les souffrances animales, les nourritures qui tuent, la marchandisation, la ruine organisée des services publics, des protections sociales, et le "chacun seul" qui s'ensuit... Editions « La découverte »

LA PROTECTION SOCIALE



- | | |
|--|--|
| <p>H</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 Systeme de garantie souvent privée 2 Aides financières versées par un organisme 3 Projet de loi de financement sécurité sociale 4 Evénements imprevisibles 5 Ensemble de mesures visant à éviter accidents et maladies 6 Prénom d'origine grecque "immortel" 7 Service hospitalier spécialité bébé 8 contribution financière à laquelle est attachée la CGT 9 potion, cachet, gélule, etc.. 10 Incapacité permanente ou temporaire à travailler 11 santé 12 traitements médicaux 13 Son âge est passé de 62 à 64 en 2023 | <p>V</p> <ul style="list-style-type: none"> 14 Soustraction à un risque, un danger 15 Elles assurent un complément de remboursement 16 Evénement imprévu 17 Séjour dans un établissement de santé 18 Conseil d'orientation des retraites 19 On peut avoir une vietrès développée 20 Ensemble de mesures visant à protéger des dangers 21 Permet à la population de jouir des mêmes droits 22 Avantages sociaux accordés par la SS 23 Principe fondamentale de la SS -couverture unique pour tous et tous 24 Action sociale à la CNRACL 25 Etat de santé altéré 26 Créateur de notre système de SS 27 Objectif national des dépenses de maladie 28 Ce n'est pas la charité |
|--|--|

Réponses mots croisés lettre 36 : 1— SYNDICAT, 2— TRIMER, 3— DENI, 4—SESSION, 5— AGENTS, 6— AGE, 7— MEDEF, 8— CDI, 9— LUTTER, 10— VIE, 11— DEVENIRS, 12— UNIONS, 13— AGIR, 14— MINISTRE, 15— SURTAXE, 16— RDS, 17— CDCA, 18— AISE, 19— , 20— SANTE, 21— SECURITE, 22— SONDER, 23— BOOMER, 24— CES, 25— ASSEMBLEES, 26 - SONDAGES, 27— IHS, 28— AFLCIO, 29— RUPINS, 30— LIBERTES, 31— RENTIER, 32— CRDS

1er mai 2025

MANIFESTONS POUR LA DEMOCRATIE ET LA JUSTICE SOCIALE



La journée internationale de lutte des travailleuses et des travailleurs a cette année un sens particulier. Alors que les conflits se multiplient au profit d'une minorité, les syndicats incitent les travailleurs et travailleuses du monde entier à se mobiliser en faveur d'une paix juste et durable, qui ne se conforme pas aux exigences des agresseurs, mais qui respecte le droit international. Après les drames de centaines de milliers de mort-es, notamment en Ukraine et en Palestine, le droit des peuples doit être urgemment appliqué. Il en va de notre humanité.

Agir face à l'internationale réactionnaire

Trump et ses partenaires milliardaires s'attaquent aux droits liés à l'avortement, à l'éducation et à l'aide au développement. Il est essentiel de défendre une société fondée sur la démocratie et la justice sociale. Le racisme, l'antisémitisme et les discriminations se propagent, alimentés et parfois orchestrés par l'extrême droite et les médias aux mains des milliardaires.

À l'inverse, les salarié-es, avec leur syndicat, défendent la coopération et la solidarité concrète entre les travailleurs-euses du monde entier. Au lieu de favori-

ser le dumping social et la rivalité entre les salarié-es organisée par les détenteurs des multinationales pour leurs propres bénéfices, la véritable forme de « protectionnisme » réside dans le renforcement des droits sociaux et environnementaux, tant ici qu'ailleurs.

Gagner l'abrogation de la retraite à 64 ans

Les conséquences de la réforme de 2023 ont eu un impact sur l'ensemble des futur-es retraité-es, en particulier les femmes.

Il est crucial de réclamer l'annulation de cette réforme pour éliminer l'inégalité salariale qui a

une influence sur le montant des pensions.

Dans la fonction publique, cela nécessite une revalorisation des salaires dans les secteurs où les femmes sont prédominantes. Il est impératif d'augmenter les rémunérations dans ces domaines tout en luttant contre les temps partiels imposés et les discriminations en matière d'avancement professionnel.

Il est regrettable de constater que les divers gouvernements s'efforcent à démanteler la Sécurité sociale et les services publics, ainsi que la commercialisation du système de santé, ce qui alimente une dynamique de

privatisation et de spéculation qui provoque une hausse incontrôlée des prix.

Cette journée du 1^{er} mai doit être l'occasion de porter la revendication de la reconquête de notre Caisse de retraites, la CNRACL.

La CNRACL, créée par l'ordonnance du 17 mai 1945, joue un rôle essentiel dans la protection sociale des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, fondée selon le principe de la répartition. Les cotisations versées par les actifs-ves servent au paiement des pensions. Elle assure le versement des pensions de retraite de 1,3 million de pensionné-es.

Le déséquilibre de la CNRACL

est le résultat d'une combinaison de facteurs multiples, de politiques menées par les employeurs publics et les gouvernements successifs ; leur volonté est de faire disparaître la CNRACL, comme la Sécurité sociale, au bénéfice de l'assurance privée.

Pour cela, ils ont organisé le déficit de notre Caisse depuis plusieurs années :

- ▶ La surcompensation instaurée en 1986 au prétexte de renforcer la solidarité.
- ▶ Le versement de la compensation depuis 1974 qui s'élève à 100 milliards €.
- ▶ L'embauche des contractuel-les, en augmentation depuis 2022 : 22,8 % FPT,

ainsi que les temps non complets ; les « moins de 17h » ne cotisent pas à la CNRACL.

- ▶ Le gel de la valeur du point d'indice durant plusieurs années.
- ▶ La dégradation de son ratio démographique : de 4,53 cotisant-es pour un-e pensionné-e au début des années 80, il est descendu de manière continue jusqu'à atteindre 1,46 actif-ve pour un-e pensionné-e en 2023.

CE 1^{ER} MAI REVÊT UN CARACTÈRE PARTICULIER CETTE ANNÉE, avec les 130 ans de la CGT, les 80 ans de la Sécurité sociale et de la CNRACL.

Soyons nombreux dans les manifestations à porter haut nos revendications.

- ▶ **PENSION MINIMUM À 2 000 EUROS,**
- ▶ **10 % D'AUGMENTATION IMMÉDIATEMENT,**
- ▶ **ÉGALITÉ SALARIALE FEMMES-HOMMES,**
- ▶ **MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS,**
- ▶ **PÉRENNISATION DE LA CNRACL ET DE SON FONDS D'ACTION SOCIALE,**
- ▶ **RECONQUÊTE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE,**
- ▶ **MAINTIEN DE L'ABATTEMENT FISCAL DE 10 %.**



FLASHER LE CODE POUR SE SYNDIQUER

Pour ce 1^{er} mai revendicatif, cherche et retrouve les mots qui symbolisent nos luttes et nos droits !

L	N	O	I	S	N	E	P	C	R	POUVOIR RETRAITE COMBAT UFR PENSION CONTINUITÉ CNRACL ACHAT SERVICE PUBLIC
J	C	S	A	T	Q	T	M	O	I	
P	S	A	A	D	E	I	P	N	O	
I	U	H	R	N	D	A	Y	T	V	
U	C	B	R	N	B	R	L	I	U	
A	K	F	L	Q	C	T	W	N	O	
U	U	G	H	I	K	E	H	U	P	
M	A	N	B	R	C	R	O	I	L	
C	O	M	B	A	T	S	N	T	D	
S	E	R	V	I	C	E	S	E	I	



Je suis
RETRAITÉ·E
OU FUTUR·E RETRAITÉ·E
de la Fonction publique
territoriale (commune, intercommunalité,
 métropole, région, département, SDIS)

RETRAITÉ·E OU FUTUR·E
RETRAITÉ·E du secteur privé
 (logement social, entreprises privées de l'eau ou du funéraire)
ceci me concerne !

Enfin, me voilà à la retraite, tant attendue, tant désirée ou sur le point de l'être !
 Bienvenue dans cette nouvelle tranche de vie où nous sommes libéré·es des contraintes liées au travail et pouvons savourer le temps de vivre !

Comme la vie de retraité·e n'est pas en dehors de la société et de ses injustices, les revendications syndicales gardent toute leur actualité :

- avec des problématiques propres aux retraité·es telles que : le montant des pensions de retraite, la prise en charge de la perte d'autonomie, la défense de la CNRA et son Fonds d'Action sociale,
- mais également pour l'accès à un logement, aux transports, la défense de la sécurité sociale, les services publics de proximité, l'accès aux soins pour tous et de qualité, l'accès à la culture et aux sports...

Être syndiqué·e CGT à la retraite, c'est se battre pour ses revendications, garder le lien avec les actif·ves, mais avoir aussi un espace d'échanges, de rencontres, de fraternité, de solidarité, de camaraderie entre les adhérent·es et militant·es CGT.

Rester syndiqué·e ou se syndiquer à la retraite te permettra de recevoir les informations de l'UFR, le journal *Ensemble*, le *Service public magazine* et l'ensemble des informations de l'organisation CGT. Le magazine *Vie Nouvelle* est aussi un outil de qualité indispensable pour lequel tu pourras choisir entre l'abonnement individuel ou collectif avec la section de ton syndicat.

Si le montant de la cotisation peut paraître un frein à ton adhésion, sache que ta cotisation annuelle te donne droit à une réduction d'impôt ou un crédit d'impôt à hauteur de 66%.

BULLETIN D'ADHÉSION

à l'Union fédérale des retraité·es CGT des Services publics

Retraité·e isolé·e ? **NON!** Retraité·e syndiqué·e ? **OUI!**

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

Mon pouvoir d'achat - Ma retraite - Ma santé - Mes besoins quotidiens

JE ME SYNDIQUE À LA CGT



Nom Prénom.....
 Adresse postale.....
 Code postal Ville
 Adresse mail @.....
 N° de téléphone
 Branche professionnelle d'origine

À renvoyer à : **Fédération CGT des Services publics – Union fédérale des retraité·es**
 Case 547 - 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL CEDEX - ufr@fdsp-cgt.fr

MÉMOIRES D'AVENIR

PUBLICATION DE L'INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE
DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS – MAI 2025 – N° 17 - 2 EUROS



2015 - 2025